

# BULLETIN DES ARMÉES

## DE LA RÉPUBLIQUE

PARAISANT CHAQUE JOUR

### LA PAIX QUE NOUS FERONS

Et la fraternité, qu'en fais-tu ? Te voilà  
Exterminant Caïn, foudroyant Attila !  
(V. Hugo.)

Quand les armées de la République auront sauvé la patrie, la France dictera ses conditions à l'agresseur, et son premier souci sera d'assurer à l'Europe la paix définitive, le repos pour toujours.

Cruel paradoxe ! Le destin aura voulu que notre rêve le plus cher ne pût se réaliser que dans l'immense ébranlement d'une guerre générale. Ce que le bon sens universel aurait dû faire, il faut que ce soit fait par le fer et par le feu. La criminelle folie d'un souverain, le vertige d'un peuple aveuglé d'orgueil, imposent à l'humanité civilisée cette dernière épreuve.

Le monde entier nous est témoin que ce n'est pas nous qui avons appelé sur lui le désastre, que pour l'éviter la France a épousé tous les moyens de conciliation. « Nous sommes sans reproche ». Cette forte parole du chef du Gouvernement français, l'histoire la sanctionnera. Elle l'enregistrera à côté de celle que le chancelier allemand a osé prononcer devant le Reichstag — qui n'en a pas frémis ! — quand, pour excuser l'agression dirigée contre l'héroïque peuple belge, il n'a trouvé que ce mot cynique : « Nécessité n'a pas de loi... ».

L'Allemagne impériale va payer de sa déchéance ce défi au droit des gens. Et c'est à vous, soldats de la République, que reviendra pour la plus grande part l'impérissable honneur d'avoir pu édifier, sur les ruines de cet empire de proie, l'Europe future, réconciliée et fraternelle.

L'Histoire — la nôtre surtout — abonde en grandes épopées. Vous vivez la plus sublime.

Car vous faites la guerre pour qu'il n'y ait plus de guerre. Vous vous battez pour qu'on ne se batte plus. Vous offrez votre sacrifice à la nation pour que les générations qui montent puissent poursuivre dans la paix sa haute mission civilisatrice. Vous créez un ordre international nouveau, où il y aura de la justice pour les peuples comme pour les hommes. Vos ainés, les soldats de l'An II, n'étaient pas plus grands que vous.

Oui, c'est la dernière fois que notre doux ciel de France aura vu les foyers déserts, les champs abandonnés, les épis foulés sous le pas des chevaux. Devant tant de ravages et de deuils, les nations

vont se jurer de ne plus jamais commettre le crime de Caïn.

Mais puisqu'il s'est rencontré des insensés pour déchaîner encore sur la vieille Europe l'abominable fléau, c'est à vous, fils de la terre de France, héritiers de ces soldats de la Révolution qui les premiers appellèrent les hommes à la fraternité, que devait échoir la noble tâche de venger la raison et le droit.

Et demain, quand nous aurons pansé les blessures, réparé les désastres, relevé les ruines, ensemble et pour toujours nous fermerons le livre abhorré dont la page la dernière et la plus glorieuse aura été écrite par vous, les combattants de la plus Grande Armée !

ALEXANDRE VARENNE,  
député.

### SITUATION MILITAIRE

(25 août.)

Dans le Nord, les partis de cavalerie signalés hier vers Lille, Roubaix, Tourcoing se sont portés dans la région de Douai ; ils ne peuvent plus avancer sans s'exposer à être écrasés.

A l'ouest de la Meuse, les troupes franco-anglaises ont gagné en combattant leurs nouveaux emplacements sur le front Chimay-Givet. Elles ont réussi à arrêter nettement l'offensive allemande.

A l'est de la Meuse, nos troupes tiennent les débouchés de l'Ardenne. A l'est de ce massif, nous avons pris une offensive couronnée de succès. Du côté de Virton, en particulier, le 6<sup>e</sup> corps d'armée a fait subir à l'ennemi des pertes considérables. Ces troupes ont été rappelées par le général en chef à la droite des précédentes.

En Lorraine, les troupes de Nancy et celles placées au sud de Lunéville ont pris une offensive qui a réussi ; la bataille continue. Le 15<sup>e</sup> corps a exécuté une très brillante contre-attaque dans la vallée de la Vesouze.

En Haute-Alsace, le général en chef a fait évacuer le pays occupé, après avoir adressé aux populations la proclamation suivante :

*La grande bataille est engagée entre Maubeuge et le Donon. C'est d'elle que dépend le sort de la France et de l'Alsace avec elle. C'est au Nord que se joue la partie ; c'est là que le général en chef appelle pour l'attaque décisive toutes les forces de la nation. L'action militaire entreprise dans la vallée du Rhin en distrairait des troupes dont dépend peut-être la victoire.*

*Il leur faut donc quitter momentanément l'Alsace pour lui assurer la délivrance définitive,*

*quel que soit leur chagrin de n'avoir pu la soustraire déjà à la barbarie allemande. C'est une cruelle nécessité que l'armée d'Alsace et son chef ont eu peine à subir et à laquelle ils ne se sont soumis qu'à la dernière extrémité.*

Dans le combat d'avant-hier, les tirailleurs ont fait subir à la garde de très grosses pertes. L'oncle de l'empereur, le général prince Adalbert, a été tué.

L'armée belge, sortant d'Anvers, a repris Malines et repoussé les forces allemandes couvrant Bruxelles au Nord sur leurs positions de Vilvorde.

Les Russes continuent leur marche en avant et l'envahissement de la Prusse orientale.

### ASSURANCES SUR LA VIE

SOUSCRITES PAR DES MILITAIRES OU ASSIMILÉS



Les chefs de corps ou de service, tant dans la zone des armées qu'à l'intérieur, prendront les dispositions nécessaires pour faire porter d'urgence à la connaissance de tout le personnel militaire ou civil sous leurs ordres les dispositions suivantes :

#### I. — Considérations générales.

Les contrats d'assurances sur la vie comprennent généralement, quelle que soit leur modalité, une clause suspendant de plein droit leur effet depuis le jour où le titulaire est entré en campagne, et non seulement pendant la durée de la guerre, mais aussi pendant un délai de huit mois à compter de la cessation définitive des hostilités.

Pour éviter cette suspension de son contrat, l'assuré peut souscrire un avenant et acquitter une surprime payable d'avance pour l'année entière, dans le délai d'un mois à compter du premier jour de la mobilisation.

Beaucoup de militaires n'ont pas eu le temps de souscrire cet avenant de guerre et de payer la surprime.

Afin de leur permettre la continuation du bénéfice de l'assurance, le Gouvernement, sur la proposition du ministre du travail, a demandé aux compagnies d'assurances françaises de faciliter tant la souscription de l'avenant de guerre que le paiement de la surprime. Les dispositions suivantes ont été arrêtées à ce sujet, d'accord avec les compagnies.

#### II. — Souscription de l'avenant de guerre.

L'avenant de guerre peut être souscrit, soit par l'assuré, soit par toute personne y ayant un intérêt direct (bénéficiaire futur de l'assurance) ou indirect (notamment le conjoint, l'ascendant ou le descendant de ce bénéficiaire, son créancier, etc.).

Bien entendu, la souscription sera tenue

somme faite toutes les fois qu'un tiers quelconque aura payé la surprise.

L'avenant est valablement soucrit soit par lettre recommandée, soit par une dépêche télégraphique, soit, si les communications sont interrompues, par une déclaration devant un notaire ou un juge de paix.

En outre, tout militaire mobilisé qui ne pourra user de ces moyens aura le droit de faire une déclaration écrite, soit à son chef de corps ou de service, soit à un fonctionnaire de l'intendance pour les isolés, en s'engageant à payer ultérieurement la prime correspondante.

Cette déclaration, sur papier libre, pourra être faite dans les termes suivants :

*« Je soussigné (nom, prénoms, grade, situation actuelle) — Indiquer l'unité et le corps, souscripteur d'une police d'assurance de la compagnie (indiquer la compagnie), en date du .... (à défaut de date, indiquer le millésime et, si on ne peut indiquer même le millésime, donner toutes autres indications permettant d'identifier la police), le lieu où elle a été signée et le ou les bénéficiaires, etc.; indiquer aussi si cette police est la seule souscrite par le déclarant), déclare m'assurer contre le risque de guerre et je m'engage à payer ultérieurement la prime fixée par la police, ce paiement devant être fait de la façon suivante (voir § IV ci-après). »*

*« Fait à ... le ... 1914. »*

Au cas où la déclaration ne serait pas écrite par l'assuré lui-même, il mettra de sa main, avant sa signature, les mots : « *Lu et approuvé* ». S'il ne sait pas écrire, il fera une croix et deux témoins certifieront la déclaration.

A la suite de la déclaration, le chef militaire qui l'aura reçue signera la mention suivante : « *Je soussigné (nom, grade, fonction) certifie qu'au moment où le (grade et nom) a fait la déclaration ci-dessus, il était valide* ».

La signature sera, s'il est possible, accompagnée de l'empreinte du cachet du corps ou service.

Cette déclaration sera transmise dans le plus bref délai possible au ministère de la guerre (bureau des archives), qui la fera remettre au siège de la compagnie et en référer un reçu. Ce reçu sera envoyé au corps ou service pour être remis à l'intéressé, à moins que celui-ci n'ait fait connaître, par une mention ajoutée à la déclaration, que le reçu devra être transmis à une personne dénommée.

### III. — Délai accordé pour la souscription de l'avenant de guerre.

Le délai accordé pour souscrire l'avenant de guerre, dans les conditions prévues au paragraphe II ci-dessus, sera :

1<sup>o</sup> De quarante jours à compter du premier jour de la mobilisation, pour les assurés déjà présents sous les drapeaux quand la mobilisation générale a été ordonnée ;

2<sup>o</sup> De quarante jours, à compter du jour de leur rappel sous les drapeaux, pour les hommes mobilisés avant le 20 août ;

3<sup>o</sup> D'un mois, à compter du jour de leur rappel sous les drapeaux, pour les hommes mobilisés après le 20 août.

### IV. — Facilités de paiement.

Afin d'éviter à l'assuré l'obligation de se démunir immédiatement de ses fonds, le paiement pourra avoir lieu de plusieurs façons. Les compagnies accepteront par exemple un prélèvement fait, sous forme de prêt, par les compagnies elles-mêmes sur la valeur du contrat, ou la remise d'un chèque, ou un dépôt de titres au porteur, ou la caution d'une personne solvable.

Comme la surprise, pour l'année entière, est exigible d'avance et sans fractionne-

ment, il sera payé un intérêt de retard fixé au taux maximum de 3 1/2 p. 100.

### V. — Réduction du délai de huit mois.

Les compagnies consentent à réduire à trois mois le délai de huit mois postérieur à la cessation définitive des hostilités, tant pour l'arrêté du compte concernant le risque de guerre que pour la suspension partielle du contrat qui n'aura pas acquitté la surprise de l'avenant de guerre. Toutefois cette réduction du délai ne sera certaine, pour les contrats ayant été l'objet d'une réassurance, que si les réassureurs y ont consenti, en ce qui concerne la portion réassurée.

### VI. — Partage des ristournes.

Les compagnies acceptent la ristourne des excédents possibles après la guerre, c'est-à-dire que si au jour du règlement le montant du fonds spécial pour risques de guerre excède le total des pertes, cet excédent sera partagé entre les assurés au marc le franc des surprises qu'ils auront payées. S'il y a eu plus de sinistres réglés que de surprises payées, les compagnies prennent l'excédent de perte à leur charge.

Enfin les compagnies se sont engagées à ne pas profiter de la faculté que leur donnent certaines polices de résilier ou d'annuler celles-ci en cas de non-paiement de la surprise. Ces polices seront simplement suspendues temporairement.

## NOUVELLES MILITAIRES

### SUR LE FRONT

Dans le Nord, les Allemands semblent reprendre l'offensive qui avait été arrêtée hier; ils sont contenus par nos armées en liaison avec les troupes anglaises.

L'armée belge, sortant d'Anvers par surprise, a renouvelé les premiers éléments allemands et a dépassé Malines.

En Lorraine, après les contre-attaques de la journée d'hier, la droite de nos forces s'est repliée sur la Mortagne qui prolonge exactement le cours de la Meurthe de Lunéville à Nancy.

En Alsace, nos troupes ont repoussé plusieurs contre-attaques allemandes dirigées sur Colmar. Le bruit qui avait couru de la reprise de Mulhouse par les Allemands est encore à cette heure dénué de fondement. Le théâtre d'opérations d'Alsace devient d'ailleurs secondaire.

### L'avance russe en Prusse et en Galicie.

Un communiqué officiel de l'état-major du généralissime de l'armée russe dit que l'invasion des troupes russes en Prusse orientale et en Galicie continuait le 23 août sur un large front.

Un escadron du régiment de cavalerie de Nijni Novgorod, qui a pour chef l'empereur de Russie, a rencontré un peloton de 70 éclaireurs allemands et l'a complètement anéanti. Six Allemands ont été faits prisonniers; tous les autres ont été tués.

Les Bruxellois l'ont vu souvent revenir de longues marches matinales, à la tête de ses hommes, le front en sueur, les bottes grises de poussière.

Depuis qu'il est devenu roi, il a continué à entretenir les mêmes relations cordiales avec ses plus modestes « camarades ».

Un matin, tandis qu'il passait en revue quatre mille mineurs belges venus à l'exposition de Bruxelles (ceci se passait en 1910), l'un d'eux, un Liégeois, qui avait servi sous les ordres du roi Albert, alors qu'il n'était que capitaine des grenadiers, ne put contenir son émotion quand le roi s'approcha de lui. Il lui tendit sa large main en s'écriant :

— Non d'un tonnerre! mon capitaine, cela fait plaisir de se revoir.

L'entourage fut effaré; mais le roi, souriant, serré la main de son ancien soldat et répondit :

— Ah! oui, mon brave, c'était le bon temps!

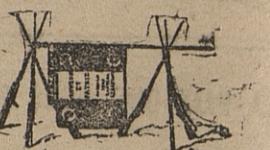
### Ouverture des hostilités en Extrême-Orient.

Une dépêche de Tsing-Tao dit qu'un télégramme chiffré de l'empereur d'Allemagne demandant à la garnison de défendre ses

positions jusqu'à la dernière extrémité a été lu aux troupes vendredi soir.

Au réceptacle de ce télégramme, les Allemands firent sauter toutes les bâties susceptibles d'être utilisées par la flotte ennemie, comme point de mire. Le pont du chemin de fer à la frontière du territoire a été également détruit et les villages chinois de la concession allemande ont été rasés.

Une édition spéciale du *Yamato*, de Tokyo, annonce le bombardement de Tsing-Tao par la flotte japonaise.



### PAROLES FRANÇAISES

Les grandes réparations peuvent sortir du droit; nous ou nos enfants pouvons les épérer, car l'avenir n'est interdit à personne.

On a dit quelquefois que nous avons un culte passionné pour l'armée, cette armée qui groupe aujourd'hui toutes les forces nationales, qui est recrutée, non plus maintenant parmi ceux dont c'était le métier d'être soldat, mais bien dans le plus pur sang du pays; on nous reproche de consacrer trop de temps à l'examen de la progression de l'art de la guerre, qui met la patrie à l'abri du danger; ce n'est pas un esprit belliqueux qui anime et dicte ce culte; c'est la nécessité, quand on a vu la France tombée si bas, de la relever, afin qu'elle reprenne sa place dans le monde.

Si nos coeurs battent, c'est pour ce but et non pour la recherche d'un idéal sanglant. C'est pour que ce qui reste de la France nous reste entier. C'est pour que nous puissions compter sur l'avenir et savoir s'il y a dans les choses d'ici-bas une justice immanente qui vient à son jour et à son heure.

GAMBETTA (Cherbourg, 1880.)

### LA POPULARITÉ DU ROI DES BELGES

Le roi Albert I<sup>er</sup>, dont la fière crânerie fait l'admiration du monde entier, est avant tout un soldat, dans la plus belle acception du terme. N'étant que prince héritier, il a fait ses premières armes dans le régiment des carabiniers, puis aux grenadiers, s'intégrant aux moindres détails de la technique et de la vie militaire.

Les Bruxellois l'ont vu souvent revenir de longues marches matinales, à la tête de ses hommes, le front en sueur, les bottes grises de poussière.

Depuis qu'il est devenu roi, il a continué à entretenir les mêmes relations cordiales avec ses plus modestes « camarades ».

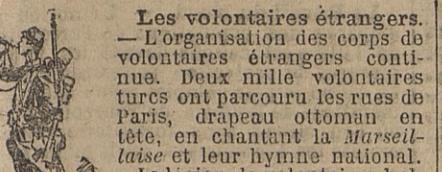
Un matin, tandis qu'il passait en revue quatre mille mineurs belges venus à l'exposition de Bruxelles (ceci se passait en 1910), l'un d'eux, un Liégeois, qui avait servi sous les ordres du roi Albert, alors qu'il n'était que capitaine des grenadiers, ne put contenir son émotion quand le roi s'approcha de lui. Il lui tendit sa large main en s'écriant :

— Non d'un tonnerre! mon capitaine, cela fait plaisir de se revoir.

L'entourage fut effaré; mais le roi, souriant, serré la main de son ancien soldat et répondit :

— Ah! oui, mon brave, c'était le bon temps!

## NOUVELLES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER



### Les volontaires étrangers.

— L'organisation des corps de volontaires étrangers continue. Deux mille volontaires turcs ont parcouru les rues de Paris, drapeau ottoman en tête, en chantant la *Marseillaise* et leur hymne national.

— Etat de guerre et neutralité. — Le *Journal officiel* du 26 août publie :

1<sup>o</sup> La notification de l'état de guerre du Japon avec l'Allemagne;

2<sup>o</sup> La neutralité du Chili, de la Colombie et de l'Equateur dans le conflit actuel.

— Libéralité d'un baron russe. — Il vient de mourir à Paris une des plus hautes personnalités de la colonie russe, le baron Schlichtine.

Le groupe des volontaires italiens, intitulé « Compagnie Nizza », s'est rendu à la place, où le gouverneur de Nice a remercié les volontaires au nom du Gouvernement et au sien. Il leur a déclaré qu'il comptait prochainement les faire incorporer. Les volontaires se sont ensuite rendus devant la statue du héros napoléon Garibaldi. La foule qui assistait à cette manifestation a salué les volontaires des cris de : « Vive la France! Vive l'Italie! Vivent les volontaires italiens! ».

— Inspection sanitaire. — M. Lauraine, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, après avoir visité les blessés en traitement à Vichy, s'est rendu à Clermont-Ferrand, où il a visité la caserne de la Chasse et interrogé les prisonniers de guerre. Il a ensuite visité les blessés dans les diverses ambulances.

— L'esprit ne chôme pas en Belgique. — Un journal satirique de Bruxelles, le *Pourquoi pas?* publie une sorte de variante du mot de Cambonne, — le mot de Cambonne distille, — sous forme d'une image représentant Manneken-Pis qui... douche les Allemands, avec cette légende : « La réponse belge à l'ultimatum ».

C'est de Belgique également que vient cette appréciation de l'ultimatum à la Serbie, qui déclencha la guerre européenne :

— C'est le coup du père François (Joseph).

### CIGOGNES D'ALSACE

L'été si tardif s'est décidé à venir et nous avons puache nos moissons. Nous les avons même rentrées avec les bras des vieillards, des femmes, des enfants, qui les ont chargées sur les voitures non réquisitionnées, sur les charrettes à bras, sur les brouettes, sur le dos même, et tout est au sec aujourd'hui.

Nous avons commencé les batailles et le blé de France s'entasse pour nos combattants héroïques, lavoine pour leurs chevaux. Les raisins mûrissent et bientôt leur sang viendra décupler la force de celui qui coule dans nos veines.

Mais voici qu'en l'air un cri s'élève, un cri étrange, insolite et que l'on n'a jamais entendu chez nous. Qui peut gémir ainsi? Nous regardons et nous voyons trois couples de lourds oiseaux qui se suivent, volent lentement en décrivant de larges courbes, comme s'ils faisaient une reconnaissance, puis rassemblent, descendent et se posent doucement sur le sol. Quels sont ces voyageurs qui paraissent si las et si inquiets? Je les ai vite reconnus: ce sont des cigognes. Mais d'où viennent-elles? Jamais il n'en passe chez nous, jamais leur voix n'a frappé ici nos oreilles, car notre Bourgogne n'est pas sur la liste de leurs étapes. De plus nous ne touchons point aux œufs de la moisson en Normandie.

Les Éclaireurs de France étaient déjà mis à la disposition du ministère de l'Agriculture pour, le cas échéant, travailler à la moisson. Il n'y a pas eu lieu de faire appel à ces bonnes volontés.

Mais je comprends et vous devinez!... Les pauvres cigognes si tranquilles et si pacifiques ne peuvent plus aujourd'hui vivre dans notre Alsace sous le tumulte des batailles. Elles se sont décidées à quitter le pays et elles cherchent fraternellement notre hospitalité.

Venez, chers oiseaux, vous êtes ici chez vous, personne ne vous fera de mal, on vous respectera; on vous aimera, et quand, après votre exode d'hiver, vous remonterez, au printemps, c'est en France, sur les clochers et les tours de Strasbourg et de Mulhouse reconquis que vous ferez entendre votre cri d'arrivée!

CUNISSET-CARNOT.

### CHOSES VUES

#### INSTANTANÉS

LE PRISONNIER POLONAIS. — Un Polonais, au service de l'Allemagne, s'est fait prendre hier. Il tremblait pendant l'interrogatoire. Lorsque l'interprète en eut fini avec les questions, et lui annonça qu'il allait le laisser tranquille, le prisonnier trembla bien davantage.

Comme on lui demandait le motif de cette épouvante :

— Quand vais-je être fusillé? interrogea-t-il.

Il fallut lui expliquer qu'en France on ne fusillait pas les prisonniers. Puis on lui apporta un verre de bière. Alors, il se mit à pleurer de joie, puis à rire, à rire...

Décidément la prison est plus douce en France que la liberté en Allemagne, dit-il à l'interprète.

LES ONZE BICYCLISTES ET LES QUATRE CHASSEURS A CHEVAL. — Un régiment d'infanterie, l'autre jour, détaché, pour s'éclairer à quelque distance, onze bicyclistes et quatre chasseurs à cheval. Le lieutenant Poucet commande cette petite troupe.

Arrivés à Barcourt, nos hommes trouvent le village barricadé et se voient accueillis à coups de fusil. Il ne leur reste qu'à s'en aller. Justement, ils n'y pensent pas. Ils pensent à prendre le village. Et les voilà qui déclenchent la guerre européenne.

— C'est le coup du père François (Joseph).

### LE TABLEAU D'HONNEUR

Dimanche, sur la place d'Armes de Belfort, en face du monument *Quand même* et devant les canons et le biplane pris à l'ennemi, le général Pau a remis la croix de la Légion d'honneur au capitaine aviateur Langlois, qui fut blessé au cours d'une reconnaissance en aéroplane.

Le général Pau, modifiant la formule habituelle, prononça les paroles suivantes :

Au nom du Gouvernement de la République et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés, je vous nomme chevalier de la Légion d'honneur devant ces trophées pris à l'ennemi et vous donne l'accolade.

## COMMENT MANGENT NOS SOLDATS

Dans les opérations de détail d'abord, d'ensemble ensuite, qui se sont succédé depuis le début de la campagne, un grand nombre de nos unités a passé nos frontières. Ces troupes-là, qui marchent et qui se battent, comment les nourrissons-nous ? C'est une question que toutes les familles se posent. A cette question, voici la réponse :

On sait d'abord que tous les hommes portent sur eux un jour de vivres : ce sont les vivres de réserve. Mais, ces vivres de réserve on ne doit y toucher qu'en cas d'absolue nécessité, quand il n'y a rien d'autre à manger. C'est la suprême ressource en cas de ravitaillement impossible.

Ces vivres comprennent 300 grammes de pain de guerre, c'est-à-dire d'un biscuit de fabrication très soignée, 300 grammes de viande de conserve, 50 grammes de potage condensé, 36 grammes de café et 80 grammes de sucre, plus, pour 16 hommes, un litre d'eau-de-vie. Ce n'est pas, comme on voit, un gros repas. C'est le coup de fouet qui réveille, qui entraîne. On réparera plus tard.

Les vivres de réserve étant exclusivement destinés à cet emploi, comment s'opère le ravitaillement journalier de nos soldats ?

D'abord par la distribution qui se fait chaque jour, pour le lendemain. Le jour de vivres comprend 700 grammes de pain, 400 grammes de riz ou de haricots, 24 grammes de café, 32 grammes de sucre, le lard, le sel, enfin 500 grammes de viande fraîche, ou 300 grammes de viande de conserve avec 50 grammes de purée de légumes pour faire la soupe.

En outre, les hommes reçoivent toujours, sauf impossibilité, les vivres dits d'ordinaire, c'est-à-dire achetés directement par les capitaines commandants : pommes de terre, choux, carottes, assaisonnements divers, quelquefois vin, etc.

Voilà l'élément quotidien de l'alimentation du soldat. Comment cet élément se constitue-t-il ? En d'autres termes, comment sont remplacés, dans le régiment, les vivres distribués aux soldats ? Comment se fait le ravitaillement des unités ?

Ce ravitaillement se fait par chemin de fer. C'est là un mécanisme compliqué, puisqu'il s'agit de retrouver, chaque jour, des régiments qui changent de place. Pour résoudre cette difficulté, on a recours à la désignation journalière d'une gare de ravitaillement par corps d'armée.

A cette gare, les trains régimentaires, c'est-à-dire les voitures attelées, se rendent chaque jour. Elles emportent deux jours de vivres, sur lesquels se fait la distribution journalière qui a été décrite plus haut. Comme il y a deux jours de vivres, il en reste un à distribuer, pendant que l'autre se renouvelle.

Mais une difficulté peut surgir : l'interruption ou l'absence des voies ferrées. Dans ce cas, les convois automobiles remplacent les trains de chemin de fer.

Autre difficulté à envisager pour une raison ou pour une autre, le chemin de fer ou le convoi automobile n'arrivent pas jusqu'aux troupes ; dans ce cas, on a recours aux réserves de vivres de corps d'armée ou d'armée.

Ces réserves comportent quatre jours de vivres. C'est sur elles que, dans l'hypothèse dont il s'agit, on préleve, pour les distribuer aux trains régimentaires, les deux jours de vivres des régiments. Ces réserves de corps

d'armée ou d'armée s'appellent convois administratifs.

Tout cela c'est le mécanisme de transmission. D'où proviennent les vivres ainsi transmis ?

Il y a d'abord de vastes entrepôts, les stations magasins, gigantesques manutentions placées à des centres importants du réseau ferré. On y fabrique, chaque jour, des centaines de mille de rations de pain ; on y accumule la farine, le riz, les haricots, le café, le sucre, l'avoine, le matériel de toute sorte.

Les stations-magasins ne sont pas remplies d'avance. Elles possèdent un approvisionnement de quelques jours dès le temps de paix. A dater de la mobilisation, elles reçoivent quotidiennement des denrées de toute espèce, qu'on leur envoie de tous les coins de la France.

Ces denrées sont recueillies par des commissions de ravitaillement, sur tout le territoire national, suivant un plan préparé d'avance.

Reste la viande, base de l'alimentation du soldat. La viande ne peut être approvisionnée qu'à l'état de troupeau. Ces troupeaux sont achetés sur place dans les régions riches en bétail et réunis à quelque distance en arrière du corps d'armée, pour ne pas encombrer les troupes.

Les troupeaux peuvent ainsi se reposer avant d'être abattus, ce qui permet de fournir de la viande très saine dans les meilleures conditions. Les viandes abattues sont envoyées aux corps d'armée dans les autobus de la ville de Paris.

La consommation journalière d'un corps d'armée est de 120 bêtes.

En un mot, le soldat reçoit, par les moyens ci-dessus indiqués, les produits du sol national achetés, transformés et transportés par l'autorité militaire.

Depuis le début de la campagne, le service du ravitaillement a irréprochablement fonctionné. Nos troupes n'ont pas eu à recourir aux vivres de réserve. Elles ont été bien nourries sur les divers théâtres d'opérations.

## POUR LES FAMILLES DES SOLDATS

**Les allocations.** — Le préfet de la Seine adresse aux hommes de l'armée territoriale et de la réserve de la territoriale l'avis suivant, qui a été affiché sur les murs de Paris :

Les hommes appartenant à l'armée territoriale et à la réserve de l'armée territoriale, non encore mobilisés, mais à la veille d'être convoqués, et qui, de ce fait, ont perdu leur situation et restent sans travail par suite de l'imminence de leur départ, pourront, sur leur demande adressée au maire de leur arrondissement, à Paris, ou de leur commune s'ils habitent la banlieue, recevoir l'indemnité fixée par la loi du 5 août 1914.

Cette indemnité, qui sera accordée aux postulants privés de ressources, s'élèvera à 1 fr. 25 pour chaque famille et par jour et 50 centimes par enfant de moins de seize ans. Elle continuera à être perçue par les familles après l'incorporation de leurs soutiens.

**Dans les mairies.** — A la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement plus de dix mille personnes ont été secourues. Dans les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements, il a été distribué de nombreux produits alimentaires offerts par les commerçants. Les mairies du 5<sup>e</sup> et du 6<sup>e</sup> ont donné des bons de secours et des bons de pain.

**Les repas populaires.** — Plus de 15,000 repas par jour sont servis dans les différents restaurants populaires de Paris.

## REVUE DE LA PRESSE

**Le Réveil du Nord.** — L'émotion qui s'est emparée des populations de l'arrondissement de Lille s'est calmée devant les importantes mesures de protection prises par l'état-major. Le calme le plus complet règne dans les agglomérations de Roubaix, de Tourcoing et de Lille, où l'on attend sans forfanterie comme sans crainte les événements, quels qu'ils soient.

**La Petite Gironde.** — Toutes les nouvelles, bonnes ou mauvaises, concernant les opérations militaires qui ont eu lieu en Belgique, nous ont été transmises avec une exactitude, avec une prodigalité de détails qui a donné satisfaction à l'opinion publique.

Le récit des engagements auxquels ont pris part les armées russes et l'armée serbe a été au jour le jour communiqué aux journaux. C'est très bien.

**La Loire.** — Le berceau de la famille régnante de Prusse est sur ce plateau de la Souabe, situé entre le Neckar et le Danube, où les Romains battirent en 366 les Allemands révoltés. Sur ce plateau se trouvait un château féodal situé à une lieue d'Hechingen, dans le voisinage du Mont-Zollern ou Haut-Zollern. C'est de là qu'est partie cette famille qui, par la duplicité et les rapines, a réussi à fonder l'empire d'Allemagne.

Chose curieuse, c'est un roi de Prusse, honnête par exception et d'esprit critique indépendant, Frédéric-Guillaume IV, frère et prédecesseur de Guillaume I<sup>r</sup>, qui a détruit les légendes dont les historiens courtisans s'étaient plu à illustrer la généalogie des Zollern.

**Le Journal de Rouen.** — Nous voudrions éloigner de nos yeux le spectacle horrible qu'évoquent les souvenirs de Waterloo. Nous n'en retenons que les pages héroïques parce que celles-là, se renouvelleront.

Le colonel Sourd, du 2<sup>e</sup> lanciers, avait eu le bras droit haché de six coups de sabre. Pendant que le chirurgien Larrey l'amputait, Sourd dictait une lettre à Napoléon pour refuser le grade de général. Puis, à peine l'appareil posé sur son moignon sanglant il remontait à cheval et rejoignait son régiment.

La France a encore beaucoup d'officiers pour reprendre un tel rôle.

**Le Journal du Havre.** — Il n'est pas bon, croyons-nous, de laisser trop longtemps sans nouvelles les populations de l'intérieur, que le silence inquiète plus que l'annonce d'un fait réel, fût-il défavorable pour nous. Rien n'est si dangereux que le vagabondage de l'imagination. Il ne saurait être question bien entendu d'annoncer des opérations en préparation, ou en cours d'exécution, mais simplement des faits accomplis, passés. Sera-t-il excessif d'ajouter : tous les faits passés. La vérité quelle qu'elle soit est préférable au doute.

**Le Moniteur du Puy-de-Dôme.** — Des bruits pessimistes ont circulé dans le public au sujet des pertes qu'aurait subies l'armée française, et particulièrement le 13<sup>e</sup> corps. Ces bruits ne correspondent nullement à la réalité du nombre d'hommes mis hors de combat. Nous ne saurons trop mettre le public en garde contre ces racontars et ces exagérations.

**L'Action française.** — Cette guerre est celle du peuple allemand, elle est voulue par tout le peuple allemand, avide d'expansion et de conquête. Elle respire la haine et la rage de millions d'ambitieux gagne-petit, se trouvant à l'étroit sur leur territoire et convoitant les richesses du voisin.

**L'Humanité.** — Une prévision plus exacte, plus complète des travaux qu'imposeront les besoins de la guerre aurait épargné des à-coups, des fermetures et des réouvertures d'atelier. Des secours, des allocations sont arrivés tardivement, parfois aussi sous des formes déplaisantes.

Dans l'ensemble, pourtant, le civil, lui aussi, « s'est débrouillé ». Quand l'administration ne suffisait plus, les volontaires sont venus. Il s'est produit des dévouements admirables, des collaborations inattendues, ingénieuses et sécondes.

Le Gérant : G. CALMÉS.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris 7<sup>e</sup>.